

REGLEMENT – PLANTATION DE HAIES

La Communauté communes de Lacq Orthez a engagé en 2019 une démarche avec le conservatoire des Espaces Naturels de la Nouvelle-Aquitaine afin d'établir **un diagnostic de la biodiversité sur le territoire** à travers une meilleure connaissance des Trames Vertes et Bleues. La trame verte et bleue vise à assurer la continuité écologique des territoires, c'est un ensemble de réservoirs de biodiversité reliés entre eux par des corridors écologiques, ce afin que les espèces puissent réaliser l'entièreté de leur cycle de vie en toute sécurité.

DISPOSITIF DE PLANTATION DE HAIE

- ☛ **Pour qui ? Les bénéficiaires** sont : Particuliers, Communes, Entreprises, Agriculteurs, Associations
- ☛ **Quoi ? Comment ?** La Communauté de Communes vous accompagne dans votre projet : réalisation du diagnostic technique et administratif, demande des devis, suivi du chantier de plantations (piquetage, préparation du sol, achat et plantation d'arbres et d'arbustes, protection des plants et paillage, suivi d'entretien ...).
- ☛ **Quand ?** Un premier appel à projet ouvert du 15 février au 31 mars 2023. Instruction des dossiers en avril. Première plantation automne 2023
- ☛ **Qui paye ?** La collectivité avec néanmoins une petite participation technique ou financière qui sera exigée du candidat et précisée par convention.
- ☛ **Qui gère l'entretien ?** le bénéficiaire qui s'engagera par convention pour 10 ans.

DEROULEMENT DE L'OPERATION : CALENDRIER 2023

- ☛ **De Février à Mars** : Lancement de l'appel à « porteurs de projets » afin de quantifier la demande et d'identifier les besoins.
- ☛ **Début Avril** : Analyse des candidatures et sélection des projets par un groupe de travail dédié.
- ☛ **Avril** : Prises de contact et rencontres sur site avec les candidats pré sélectionnés : contractualisation avec les propriétaires et définition du projet et des conditions d'accompagnement y compris prescriptions techniques et financières.
- ☛ **Mai** : commande des végétaux.
- ☛ **Juin à septembre** : planification et organisation des opérations.
- ☛ **Octobre 2023 à février 2024** : Réalisation des plantations.
- ☛ **L'année suivante** : suivi et vérification des plantations (reprise des végétaux, respect des engagements).

Le groupe de travail comprenant élus et techniciens de la Communauté de communes et le Conservatoire des espaces naturels de la Nouvelle Aquitaine, se chargera de l'analyse des candidatures, de la sélection des projets et de l'examen des candidatures en s'appuyant sur le diagnostic Trame Verte et Bleue réalisé par le conservatoire en 2019, et selon les critères de sélection détaillés ci-après.

Si la demande correspond bien à l'objectif de l'action en matière de biodiversité, le candidat présélectionné sera contacté et rencontré pour une visite sur site, afin de consolider le dossier technique et préparer la convention d'engagement réciproque d'une durée de 10 ans (entre le candidat et la Communauté de Communes).

Cette convention aura pour but de garantir la pérennité des plantations dans le temps, les obligations du propriétaire pour le maintien et l'entretien de la haie y seront spécifiées ainsi que les engagements de la collectivité. Le non-respect des clauses par le propriétaire en dehors des modalités de la convention pourront conduire au remboursement des frais engagés par la collectivité.

Dans tous les projets de plantation, le propriétaire devra s'impliquer soit personnellement (réalisation de la plantation par exemple) soit prendre en charge un des postes de dépenses (ex : préparation du sol, installation des protections à gibier ou paillage) afin qu'il s'approprie le projet et qu'il veille dans le temps à la bonne conduite de son entretien. Le niveau de son implication sera précisé lors de la signature de la convention réciproque.

Les projets de plantation devront faire au minimum 50 mètres linéaires et de deux rangs (= 2 lignes d'arbres et d'arbustes), pour un rendu final en matière d'entretien d'une emprise de 2 mètres de large minimum.

Un état des lieux avant travaux sera effectué par le technicien milieux naturels et biodiversité de la Communauté de Communes pour finaliser le projet.

Le suivi et l'évaluation de l'opération se feront obligatoirement l'année suivante de la plantation par le technicien milieux naturels et biodiversité de la Communauté de Communes. La fourniture pour le remplacement des végétaux morts sera prise en charge par la Communauté de Communes dans le cadre de la garantie de reprise des 1 ans, si la mortalité des plants n'est pas due à un manque d'arrosage et d'entretien. Les nouveaux plants seront plantés directement par le propriétaire.

Il sera demandé dans la convention d'engagement réciproque, une évaluation par le propriétaire au bout des 5 ans et des 10 ans. Pour cela, il remplit la feuille de suivi fournie par la Communauté de Communes. Le technicien milieux naturels et biodiversité pourra se rendre sur site à la demande des propriétaires afin de réaliser l'évaluation et le suivi conjointement.

PROPOSITION DES SEQUENCES DE VEGETAUX EN FONCTION DES TYPES DE SOL

Des séquences d'essences indigènes, locales, mellifères, fruitières et non allergènes diversifiées ont été définies afin de pouvoir s'adapter à différents types de sols et avoir une floraison la plus étalée possible. Pour chaque projet, une séquence voire plusieurs pourront être choisie(s) pour satisfaire aux usages et pratique d'entretien. Quelques ajustements pourront être fait à la marge de ces séquences mais un minimum de 10 espèces différentes sera un prérequis afin d'assurer la diversité de l'infrastructure linéaire.

Séquence	Nom scientifique	Nom français	Arbre - Arbuste	Humidité du sol	Acidité du sol	Taille
SEQUENCE 1	<i>Fraxinus excelsior</i>	Frene commun	arbre	Drainé, Frais, Semi-humide, Humide	Assez acide, Faiblement acide, Neutre, Calcaire	80/100
	<i>Viburnum opulus L.</i>	Viorne obier	arbuste	Drainé, Frais, Semi-humide, Humide	Assez acide, Faiblement acide, Neutre, Calcaire	30/60
	<i>Juglans regia L.</i>	Noyer	arbre	Drainé, Frais, Semi-humide, Humide	Faiblement acide, Neutre, Calcaire	30/60
	<i>Salix caprea</i>	Saule marsaut	arbre	Drainé, Semi-humide, Humide	Acide, Assez acide, Faiblement acide, Neutre, Calcaire	80/100
	<i>Sambucus nigra L.</i>	Sureau	arbuste	Drainé, Semi-humide, Humide	Faiblement acide, Neutre, Calcaire	60/80
	<i>Prunus avium L.</i>	Merisier	arbuste	Frais	Assez acide, Faiblement acide, Neutre, Calcaire	30/60
	<i>Malus domestica</i>	Pommier	arbre	Frais, Semi-humide, Humide	Acide, Assez acide, Faiblement acide, Neutre, Calcaire	80/100
	<i>Pyrus communis</i>	Poirier commun	arbre	Frais, Semi-humide, Humide	Assez acide, Faiblement acide, Neutre, Calcaire	50/80
	<i>Salix alba</i>	Saule blanc	arbre	Frais, Semi-humide, Humide	Assez acide, Faiblement acide, Neutre, Calcaire	30/60
	<i>Alnus glutinosa Gaertn</i>	Aulne glutineux	arbre	Frais, Semi-humide, Humide, Inondé	Très acide, Acide, Assez acide, Faiblement acide, Neutre	30/60
	<i>Prunus spinosa</i>	Prunelier	arbuste	rustique	Acide, Assez acide, Faiblement acide, Neutre, Calcaire	30/60
	<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène	arbuste	rustique	Faiblement acide, Neutre, Calcaire	30/60
SEQUENCE 2	<i>Castanea sativa Mill</i>	Chataignier	arbre	Sec, Drainé, Frais	Très acide, Acide, Assez acide, Faiblement acide	80/100
	<i>Carpinus betulus L.</i>	Charme commun	arbre	Sec, Drainé, Frais, Semi-humide	Assez acide, Faiblement acide, Neutre, Calcaire	30/60
	<i>Betula pendula</i>	Bouleau	arbre	Sec, Drainé, Frais, Semi-humide, Humide	Acide, Assez acide, Faiblement acide, Neutre, Calcaire	30/60
	<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balai	arbuste	Sec, Drainé, Frais, Semi-humide, Humide	Acide, Assez acide, Faiblement acide, Neutre, Calcaire	GF 400 20/+
	<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	arbuste	Sec, Drainé, Frais, Semi-humide, Humide	Acide, Assez acide, Faiblement acide, Neutre, Calcaire	30/60
	<i>Ulex europaeus</i>	Ajonc d'Europe	arbuste	Sec, Drainé, Frais, Semi-humide, Humide	Acide, Assez acide, Faiblement acide, Neutre, Calcaire	GF 400 20/+
	<i>Cornus sanguinea L. ;</i>	Cornouillier sanguin	arbuste	Sec, Drainé, Frais, Semi-humide, Humide	Faiblement acide, Neutre, Calcaire	30/60
	<i>Euonymus europaeus L.</i>	Fusain	arbuste	Sec, Drainé, Frais, Semi-humide, Humide	Faiblement acide, Neutre, Calcaire	30/60
	<i>Crataegus monogyna Jacq</i>	Aubépine monogyne	arbuste	Sec, Drainé, Frais, Semi-humide, Humide	Très acide, Acide, Assez acide, Faiblement acide, Neutre, Calcaire	80/100
	<i>Quercus pubescens Wild</i>	Chêne pubescent	arbre	Très sec, Sec, Drainé	Assez acide, Faiblement acide, Neutre, Calcaire	GF 400 20/+
	<i>Rhamnus alaternus L.</i>	Nerprun alaterne	arbuste	Très sec, Sec, Drainé	Assez acide, Faiblement acide, Neutre, Calcaire	GF 400 20/+
	<i>Rhamnus cathartica L.</i>	Nerprun purgatif	arbuste	Très sec, Sec, Drainé, Frais	Faiblement acide, Neutre, Calcaire	30/60
SEQUENCE 3	<i>Acer campestre L.</i>	Erable champêtre	arbre	Sec, Drainé, Frais, Semi-humide	Assez acide, Faiblement acide, Neutre, Calcaire	80/100
	<i>Mespilus germanica</i>	Néflier	arbuste	Sec, Drainé, Frais, Semi-humide	Faiblement acide, Neutre, Calcaire	50/80
	<i>Frangula alnus</i>	Bourdaïne	arbuste	Sec, Drainé, Frais, Semi-humide, Humide	Acide, Assez acide, Faiblement acide, Neutre, Calcaire	30/60
	<i>Sorbus torminalis</i>	Alisier	arbuste	Sec, Drainé, Frais, Semi-humide, Humide	Acide, Assez acide, Faiblement acide, Neutre, Calcaire	80/100
	<i>Corylus avellana L.</i>	Noisetier	arbuste	Sec, Drainé, Frais, Semi-humide, Humide	Assez acide, Faiblement acide, Neutre, Calcaire	30/60
	<i>Ulmus minor Mill</i>	Orme champêtre	arbre buissonnant	Sec, Drainé, Frais, Semi-humide, Humide	Assez acide, Faiblement acide, Neutre, Calcaire	80/100
	<i>Ilex aquifolium</i>	Houx	arbuste	Sec, Drainé, Frais, Semi-humide, Humide	Faiblement acide, Neutre, Calcaire	GF 400 20/+
	<i>Quercus robur L.</i>	Chêne pédonculé	arbre	Sec, Drainé, Frais, Semi-humide, Humide	Très acide, Acide, Assez acide, Faiblement acide, Neutre, Calcaire	30/60
	<i>Populus tremula</i>	Tremble	arbre	Sec, Drainé, Frais, Semi-humide, Humide	Faiblement acide, Neutre, Calcaire	30/60
	<i>Buxus sempervirens L.</i>	Buis	arbuste	Très sec, Sec, Drainé	Faiblement acide, Neutre, Calcaire	GF 400 20/+
	<i>Viburnum lantanaL.</i>	Viorne lantane	arbuste	Très sec, Sec, Drainé, Frais, Semi-humide	Faiblement acide, Neutre, Calcaire	30/60
	<i>Crataegus monogyna Jacq</i>	Aubépine monogyne	arbuste	Sec, Drainé, Frais, Semi-humide, Humide	Très acide, Acide, Assez acide, Faiblement acide, Neutre, Calcaire	30/60

FICHE DE CANDIDATURE

LES CANDIDATURES SONT OUVERTES JUSQU'AU 31 MARS 2023

Pour présenter votre candidature, merci de :

➤ **Remplir le formulaire de candidature** à télécharger sur notre site internet à l'adresse suivante : cc-lacqorthez.fr

Attention : chaque élément du formulaire sera pris en compte dans l'évaluation du candidat. Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

➤ **Transmettre en un seul e-mail tous les éléments** à l'adresse suivante : c-capiton@cc-lacqorthez.fr ou déposer le dossier au format papier à l'accueil de la Communauté de Communes à Mourenx ou par voie postale à l'adresse :

Communauté de communes de LACQ-ORTHEZ
A l'attention du pôle environnement
Rond-point des chênes
64150 MOURENX

**POUR TOUT BESOIN DE RENSEIGNEMENTS OU D'ELEMENTS COMPLEMENTAIRES CONTACTER :
CHRISTOPHE CAPITON AU 05 59 60 73 49**

CRITERES DE SELECTION

☛ **Type de propriétaire** : Les plantations seront privilégiées sur le parcellaire public conformément aux attentes de l'Appel à Projet Nature et Transition de la Région Nouvelle-Aquitaine. Les projets sur parcelles privées devront être bien argumentés et une attention particulière sera portée au respect des clauses de la contractualisation avec la collectivité.

☛ **Localisation du projet** : il sera privilégié la création de haies à proximité de réservoirs de biodiversité, en continuité avec des corridors existants ou non.

Le groupe de travail s'appuiera sur diagnostic Trame Verte et Bleue réalisé par le conservatoire en 2019 (cartographie) pour déterminer la pertinence de son implication et son rôle dans le maintien ou la reconquête de la biodiversité.

☛ **Souhaits et motivations du candidat** : il sera demandé un engagement de la part du propriétaire qui se chargera d'une des opérations lors de la plantation (plantation, préparation du sol, paillage ou installation des protections) et de l'entretien de la haie dans le temps. Aussi, les souhaits et motivations du candidat sont indissociables de la bonne conduite de cette opération qui se veut un investissement dans la durée de la collectivité.

☛ **Rôles futurs de la haie :**

- Haies favorables à la biodiversité et en lien avec l'étude des Trames Vertes et Bleues de la Communauté de Communes LACQ-ORTHEZ.
- Haies jouant le rôle de barrière contre les pollutions, l'érosion des sols et coupe-vent.
- Haies brise-crues permettant de lutter contre les risques d'inondation.

☛ **Concernant la plantation :**

- Longueur minimum de 50 ml avec possibilité de faire plusieurs tronçons par projets (toujours d'un minimum de 50 ml par tronçon).
- L'emplacement de la haie doit respecter la législation en vigueur *.
- Les plantations en quinconce sur deux ou trois rangs seront imposées.
- Les plantations devront être protégées par du paillage biodégradable ou naturel et par des protections individuelles (manchons - tuteurs).
- Les plantations devront se faire exclusivement de novembre à mars et hors période de gel afin de garantir la réussite de l'opération.

*** Rappel de la législation en vigueur** : Les distances légales de plantation doivent être respectées ; ainsi, selon l'article 671 du Code civil, la plantation s'effectuera à 2 mètres au moins de la limite séparative si la hauteur des plantations est égale ou supérieure à 2 mètres, ce qui devrait être le cas pour ce type de haie. Le propriétaire devra se conformer aux modalités de plantation définies pour chaque projet.